

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 7 Décembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de Procurations : 17
Nombre de Votants : 81

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Eric MONNOT, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : M. ROY, (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD,
M. Geoffroy BRUNEL à M. Eric MONNOT
Mme Anne CAILLAUD à M. Jean-Luc BECQUET,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à M. Pierre BOLZE,
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY,
M. Vittorio SPARTA à Mme Patricia ROSSIGNOL,
M. Richard BENINGER à Mme Catherine PAPPAS,
Mme Céline DANCER à M. Gérard GREFFE,
M. Michel BOULEY à M. Olivier MENAGER,
Mme Corinne GARREAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Pascal MALAQUIN à M. Rémi CHAMPAUD,
M. Christian POULLEAU à M. Daniel CARRIER,
M. Cladio PAGNOTTA à M. Pascal BOULEY,
M. Jacques FROTEY à M. Denis THOMAS,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Yves PYS, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le treize décembre deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Alexis FAIVRE est désigné Président de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 septembre 2021.

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données le 16 juillet 2020 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 2 – Evolutions des Délégations du Conseil communautaire au Bureau Communautaire

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ABROGE la délibération n° du CC-20-016 du 16 juillet 2020,
- DELEGUE au Bureau Communautaire, pour toute la durée du mandat, les attributions exposées ci-dessus,
- PREND ACTE que le Bureau Communautaire rendra compte régulièrement des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche afférents.

Rapport n° 3 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, par 79 voix pour et 2 abstentions,**

- APPROUVE le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle du Pays Beaunois tel que joint en annexe,
- AUTORISE le Président à le signer et effectuer toute démarche afférente à sa mise en œuvre.

Rapport n° 4 – Fixation des tarifs de Restauration périscolaires et extrascolaires au 1^{er} janvier 2022

(Rapporteurs : Jean-François CHAMPION et Jean-Paul ROY)

RAPPORT AJOURNE EN SEANCE

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 5 – Gestion des Ressources Humaines

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, par 79 voix pour et 2 absentions,**

- AUTORISE les évolutions de postes, telles que présentées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la mise à disposition d'un agent Ingénieur Grands Projets de la Ville de BEAUNE au profit de la Communauté d'Agglomération,
- APPROUVE l'état récapitulatif des différentes mises à disposition d'agents, détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE la mise en place de la prime annuelle CIA (Complément Indemnitaire Annuel),
- APPROUVE la grille d'évaluation correspondante,
- PREND ACTE du plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes les hommes,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

Rapport n° 6 – Animation des Sites NATURA 2000 « ZIC Les Habitats Naturels de l'Arrière Côte de BEAUNE » et « ZPS Arrière Côte de Dijon et de Beaune » : Approbation du programme 2022-2023

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les programmes des deux sites NATURA 2000,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

Rapport n° 7 – Convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et déclinaison annuelle 2022

(Rapporteur : Michel QUINET)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE la mise en place d'un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne et la Communauté d'Agglomération,
- APPROUVE la convention cadre définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat et autorise le Président ou son Représentant à la signer,
- APPROUVE la convention d'application de ce partenariat et autorise le Président ou son Représentant à la signer,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document correspondant et effectuer toute démarche.

Rapport n° 8 – Création d'un parking de co-voiturage et d'un parking relais : modification des conventions APRR et des financements afférents

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les conventions modifiées,
- SOLLICITE une aide de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour un montant estimé d'opération de 1 092 289 € HT
- AUTORISE le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout autre document utile à l'application de la délibération.

Rapport n° 9 – Approbation de l'Avant-Projet Définitif de construction du complexe sportif à LADOIX-SERRIGNY

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avant-projet définitif tel que présenté dans la délibération prise à cet effet, pour un montant de 3 625 681,24 € H.T. ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL, sur une base subventionnable de 4 112 714,39 € ;
- DEMANDE l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre du contrat CAP 100% Côte-d'Or pour un montant de 400 000 € ;
- SOLLICITE la Région Bourgogne Franche Comté, au titre du PAIR ou des aides aux aménagements sportifs du territoire à hauteur de 25 % (subvention plafonnée) de la dépense d'investissement;
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence nationale du Sport ;
- SOLLICITE les Fonds Européens qui pourraient l'être au titre des programmations à venir ;
- SOLLICITE le fonds de concours de la commune de LADOIX SERRIGNY à hauteur de 136 690€ (soit 50% des travaux d'aménagement des abords et de la voirie d'accès estimés à 273 380€) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir et engager les sommes afférentes.

Rapport n° 10 – Approbation de l'Avant-Projet Définitif de construction du complexe sportif de NOLAY

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avant-projet Définitif tel que présenté, pour un montant HT de 3 378 000.00 € ;
- SOLLICITE une subvention de l'ETAT au titre de la DETR et/ou de la DSIL, sur une base subventionnable de 4 465 782 €

- DEMANDE l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre du contrat CAP 100% Côte-d'Or pour un montant de 400 000 € ;
- SOLLICITE la Région Bourgogne Franche Comté, au titre des aides aux aménagements sportifs du territoire à hauteur de 25 % de la dépense d'investissement (aide plafonnée à 150 000 €),
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence nationale du Sport ;
- SOLLICITE les Fonds Européens qui pourraient l'être au titre des programmations à venir ;
- SOLLICITE le fonds de concours de la commune de NOLAY à hauteur de 219 200€ (soit 50% des travaux de voirie estimés à 438 400€) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir et engager les sommes afférentes.

Rapport n° 11 – Approbation de l'Avant-Projet Définitif de construction d'un accueil périscolaire de SAVIGNY-LES-BEAUNE

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avant-projet définitif tel que présenté dans la délibération prise à cet effet,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et/ ou de la DSIL, sur la base d'une dépense éligible de 1 673 646.34 € HT (coût travaux, honoraires inclus et hors mobilier) ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre d'une future contractualisation qui pourrait être envisagée ;
- DEMANDE l'attribution de la subvention au Conseil Départemental au titre du contrat CAP 100% Côte-d'Or pour un montant de 378 594 € ;
- SOLLICITE les Fonds Européens qui pourraient l'être au titre des programmations à venir ;
- AUTORISER le Président à signer tout document à intervenir et engager les sommes afférentes

Rapport n° 12 – Engagement de la démarche d'élaboration d'une Convention Globale Territoriale

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or afin d'assurer une continuité d'accompagnement financier concernant l'offre de service sur l'EPCI,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport n° 13 – Demande de subvention DETR pour la réalisation de la 3^{ème} phase de travaux dans le cadre de l'Ad'Ap

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet présenté, de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - Dépense subventionnable 199 700 € H.T.
 - Subvention : DETR 2022 79 880 €
 - Autofinancement..... 119 820 € H.T.
- AUTORISE le Président ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout document.

Rapport n° 14 – Bassins de stockage restitution des eaux usées : Evolution du programme de travaux

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, par 79 voix pour et 1 abstention,**

- VALIDE le programme tel que joint en annexe et la proposition de phasage ,
- VALIDE la réalisation du Bassin « Sud » dont le coût prévisionnel de travaux est fixé à de 4.7 M€ HT (hors MOE, missions connexes et évolution des prix) ;
- AUTORISE le lancement de la consultation pour les travaux de ce dernier ;
- VALIDE l'ajustement des missions et de la rémunération du maître d'œuvre ARTELIA en tenant compte de l'évolution du coût prévisionnel des travaux et de leur phasage;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Rapport n° 15 – Présentation des Rapports annuels 2020 des syndicats et organismes extérieurs

(Rapporteurs : MM Jean-Luc BECQUET et Xavier COSTE)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des bilans d'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune, du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois, du Syndicat du Bassin de l'Ouche, du SIRTOM de CHAGNY, du SMET 71.

Rapport n° 16 – Rapport annuel du Palais des Congrès pour l'année 2020

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, par 78 voix pour,**

Mme FOUGERE et M. CHAMPION ne prenant pas part au vote

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2020 du Palais des Congrès.

Rapport n° 17 – Convention d’Objectif et de Moyens avec l’Office de Tourisme

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- APPROUVE la convention de partenariat et d’objectifs à conclure avec l’Office de Tourisme Intercommunal BEAUNE & Pays Beaunois,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer la convention de partenariat et d’objectifs et à effectuer toute démarche.

Rapport n° 18 – Redevance Spéciale : Adaptation des modalités de facturation des Communes au titre de l’année 2021

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- EMET UN AVIS FAVORABLE aux adaptations des modalités de facturation susmentionnées,
- AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables.

Rapport n° 19 – Rapport quinquennal des attributions de compensation

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- PREND ACTE du rapport quinquennal sur l’évolution des attributions de compensation tel qu’il figure en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Rapport n° 20 – Charte GISSLER

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- APPROUVE les dispositions de la charte GISSLER,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à faire toute démarche et à signer tous documents afférents.

Rapport n° 21 – Engagement des dépenses d’investissements avant le vote du budget primitif 2022

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- AUTORISE le Président ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d’investissement dans les limites définies dans la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 22 – Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE les tarifs dans les conditions proposées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE que ces tarifs seront applicables à compter du 1 er janvier 2022.

Rapport n° 23 – Décision modificative

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la présente délibération,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, et, en l'absence de question diverse, M. le Président lève la séance à 20 H 25.

Affiché le 20 décembre 2021